

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Tarifs des objets vendus à la boutique du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon à compter du 6 mai 2022

Monsieur DESEILLE expose :

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs des articles de la boutique de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV) :

Articles vendus dans la boutique de la CIGV : tarifs applicables à compter de l'ouverture. A partir du 6 mai 2022, le Pôle Culturel de la CIGV ouvrira une boutique avec ses articles propres et quelques articles déjà vendus dans les boutiques des musées de la Direction des musées de Dijon.

Les produits qui seront proposés ont été sélectionnés et personnalisés afin de rendre l'offre plus attractive aux usagers qui viendront visiter ce nouvel établissement et rapporter un souvenir estampillé « Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - Dijon ». Un choix diversifié a été pensé pour satisfaire tous les publics (les amateurs de vins, les chercheurs, les adultes, les enfants, les curieux, les touristes de passage comme les dijonnais attachés à leur patrimoine).

Avec la création de cette boutique, il convient donc de créer les tarifs pour les références vendues.

La tarification est reprise dans l'annexe 1. (tableau détaillé)

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - valider les tarifs, à compter du 6 mai 2022, pour les objets vendus à la boutique du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du vin de Dijon, dans les conditions proposées

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ